APJB
REPUBLIQUE DU BENIN
FRATERNITE-JUSTICE-TRAVAIL

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2013- 460 DU 11 OCTOBRE 2013

portant ratification de l'accord de prêt signé à Cotonou, le 12 février 2013 entre la République du Bénin et la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) dans le cadre du financement partiel de la première phase du projet de pavage de rues et d'assainissement dans les communes de Ouidah, Bohicon, Pobè, Sakété et Dassa-Zoumé en République du Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu loi n° 2013-18 du 11 octobre 2013 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé à Cotonou, le 12 février 2013 entre la République du Bénin et la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) dans le cadre du financement partiel de la première phase du projet de pavage de rues et d'assainissement dans les communes de Ouidah, Bohicon, Pobè, Sakété et Dassa-Zoumé en République du Bénin.

Vu la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;

Vu le décret n° 2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement,

D E C R E T E :

Article 1er : Est ratifié l'accord de prêt d'un montant de cinq millions sept cent trente et un mille sept cent soixante cinq (5 731 765) Unités de compte soit quatre milliards cinq cent cinq millions neuf cent vingt et un

mille cinq cent soixante deux (4 505 921 562) francs CFA hors taxe, signé à Cotonou le 12 février 2013 entre la République du Bénin et la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) dans le cadre du financement partiel de la première phase du projet de pavage de rues et d'assainissement dans les communes de Ouidah, Bohicon, Pobè, Sakété et Dassa-Zoumé en République du Bénin et dont le texte se trouve ci-joint.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI.-

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Jean-Michel H. ABIMBOLA.-
(Ministre Intérimaire)

Le Ministre de l'Urbanisme,
de l'Habitat et de l'Assainissement,

Christian SOSSOUHOUNTO.-

AMPLIATIONS : PR 6- AN 4- CC 2 - CS 2 – HAAC 2 - CES 2 - HCJ 2 MEF 4 MUHA 4 autres ministères 24- SGG 4 - DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5- BN-DAN-DLC- 3 - GCONB-DCCT-INSAE 3- BCP-CSN-IGAA 3- UAC-ENAM-FASJEP 3- UNIPAR-FDSP 2- JO 1.-